



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p>
--	---

Délibération n°24

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAISANCE

Objet : Forêt communale d'Ugine – Destination des produits pour l'année 2024

Par courrier en date du 10 juillet 2023, l'Office National des Forêts a sollicité l'accord de la Municipalité concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

En effet, l'Office National des Forêts souhaite procéder en 2023 au martelage des coupes désignées ci-après et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées leur mode de commercialisation, à savoir :

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Année prévue aménagement (2)	Proposition ONF (3)	Mode de commercialisation *					Observations
						Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
41	IRR	463	12.2	2023	2024	X					
57	IRR	360	3	2023	2024	X					
44	IRR	200	2		2024	X					A regrouper avec 40 et 41

40_U	IRR	525	15		2024	X					Prévue 2023 – report commercial
Be 1	RGN	200	1	2023	2024	X					Étalement des recettes de la commune

IRR : irrégulière – RGN : régénération

* Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Municipalité.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessus,**
- **Informe le Préfet de Région des motifs de report des coupes proposées par l'ONF,**
- **Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
 Pour le Maire,
 Michel Chevallier,
 Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

